

Jeudi 21 novembre 2013 conférence de Rencontres et Débats– les 20 ans de la Loi Paysage : Jean Cabanel, Régis Ambroise

Jean-Pierre Glasser, Président de Rencontres et débats : C'est une collaboration qui a maintenant plus de 10 ans d'âge entre Volubilis Rencontres et Débats.

Sébastien Giorgis, Président de Volubilis : Oui, Volubilis a une dizaine d'années maintenant et vous savez que son principe, ses fondements, c'est d'essayer d'aborder les questions de territoire, les questions de projets sur un espace de vie, sur un espace urbain ou un grand territoire, d'y réfléchir et de les proposer à travers le prisme du paysage. Ça a un sens bien précis, ça veut dire que les projets économiques et sociaux que l'on est amenés à produire dans l'ensemble des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux, on peut les aborder d'une façon très technique, économique, scientifique, mais nous sommes convaincus qu'en les abordant par le paysage on y introduit aussi une partie de ce que nous sommes en tant qu'êtres vivants, la sensibilité et la culture. Donc, nous posons le principe que poser les projets en termes de paysage, c'est s'assurer que d'un côté on est sur la connaissance nourrit pas les disciplines sectorielles qu'on connaît, mais d'un autre côté on est sur la sensibilité, la création artistique, c'est pourquoi on tient à ce que dans les rencontres il y ait une partie artistique importante qui s'exprime sur les sujets retenus. D'où notre volonté cette année, en 2013, de marquer la veille de nos entretiens demain sur « nouvelles énergies, nouveaux paysages », les 20 ans de la loi Paysage, et je suis très ému d'accueillir ce soir les deux pivots, les deux chevilles ouvrières de cette loi : Jean Cabanel qui était chef de cabinet au ministère, à cette époque ministère de l'Environnement, qui a porté cette loi et Régis Ambroise qui était dans le Bureau du Paysage également et qui, plus tard, a représenté la France dans la conception de la Convention Européenne du Paysage. Donc, cette manière de voir le projet de territoire par le paysage, grâce à cette loi de 1993 dont ils vont nous parler, est rentrée dans les outils réglementaires et législatifs, grâce à eux. Il va y avoir une nouvelle loi paysage qui est en fabrication : j'espère qu'elle sera une nouvelle étape – vous nous en direz deux mots... et je suis très très ému et je vous remercie.

Jean-Pierre Glasser: merci... en ce qui concerne R&D c'est une association qui a maintenant plus de 20 ans d'âge et qui s'attache à organiser des débats sur des sujets relativement différents puisque ça va de la sociologie à la philo en passant par l'histoire, l'économie, la théologie etc. On s'attache à ouvrir le champ des sciences humaines et des sciences tout court ; en même temps, ce sont des conférences qui sont ouvertes à tout le monde, donc vient qui veut quand il veut et sans contrainte particulière. Ceci dit, comme toutes les associations on vit un peu (un peu !) de subventions publiques – vous savez que ces subventions publiques sont en chute et que désormais il faut compter sur ses propres forces, d'où l'intérêt de développer des partenariats, comme avec Volubilis, on l'a fait aussi avec Agora Orange etc. etc. Donc si vous voulez soutenir ces associations c'est intéressant d'y adhérer.

Jean Cabanel : merci... ça me fait très plaisir de me retrouver dans la région d'Avignon où je suis si souvent venu, où j'ai des amis, et où on a fait nos premiers pas finalement en ce qui concerne le paysage, le paysage des terrasses notamment avec Régis Ambroise.

Alors, la loi Paysage... En 1990, comme maintenant d'ailleurs, le paysage français était endeuillé par des entrées de ville qui défiguraient les espaces, par des bocages qui étaient supprimés et par une utilisation abusive des terrains agricoles pour faire des aménagements. Nous sommes le pays en Europe qui détruisait des paysages agricole. Donc, la loi Paysage correspondait à la volonté de

remédier à cette situation et cette loi de 1993 sur « la protection et la mise en valeur des paysages » visait essentiellement à changer de méthode. A partir du moment où on constatait que le système ne fonctionnait plus, il fallait changer de méthode ; et ce dispositif nouveau, réglementaire et législatif, visait à permettre la mise en place des projets de paysage aussi bien à la campagne qu'en milieu urbain. A ce moment-là, il y avait une prise de conscience des enjeux paysagers ; la première prise de conscience, je crois, à un niveau important, ça a été à l'occasion des JO de Savoie en 1992. Michel Barnier, qui était président du CG de Savoie savait que cet événement allait avoir un impact très important sur le plan médiatique et économique et il se rendait compte que son paysage était très dégradé. Alors, sa volonté a été de faire rapidement des actions qui permettent de revaloriser des espaces qui étaient dégradés. On a proposé une méthode un peu « bête » c'est-à-dire de faire un inventaire des points noirs paysagers ; je me souviens que des paysagistes avaient recensé, plusieurs centaines de points noirs ; on les présentait aux élus, et à partir de là les élus se rendaient compte de la situation. Ça a l'air un peu primaire comme approche, mais ça a l'avantage d'être concret et de permettre, à partir d'une vision des dégradations, rapidement des décisions. Parfois, il suffisait simplement de changer de place des dépôts pour les routiers, d'autre fois c'était simplement enlever un panneau publicitaire ou relever une petite maison en ruine. Mais, si le geste, si la méthode paraît simple, le processus était complexe parce que tout de suite, à partir de la vision de ce qui ne va pas, on passait tout de suite au projet et à l'action. Ça a permis de faire rapidement, en quelques années, un processus qui a amélioré très sensiblement le paysage de la Savoie.

Donc, cette politique sur la Savoie a été mise en œuvre en 1986. Je me souviens d'une personne qui s'appelait **(verken ?)** qui était là pour vérifier que les points noirs étaient bien supprimés, il était un peu tatillon **Verken** mais je crois que c'était indispensable. Il y avait, à peu près à la même époque, des « plans de paysage » ; en 1992 on avait rédigé une note sur les plans de paysage ; et les plans de paysage étaient la même chose : c'était un projet avec un chef de projet et des actions concrètes . Si on fait un plan de paysage sans chef de projet, c'est-à-dire une personne qui est derrière pour mettre en œuvre ce qui a été prévu, ça ne sert à rien. Il y a eu de très grands succès dans ces plans de paysage qui ont amené une amélioration, mais également une compréhension par le public le plus large de ce que pouvait être une action sur le paysage. Je voudrais dire qu'à peu près à la même époque la Savoie, avait prévu le 1% paysager pour remédier à ces points noirs paysagers. La politique a été reprise par l'Etat par le 1% paysager sur les routes et autoroutes : 1%,. Donc on a eu 1%. Donc, le 1% paysager c'était hors emprise autoroutière. Ça a été étendu, évidemment, à certaines grandes routes nationales. Dans ce même temps, en 1990, on a donné le grand prix du paysage à Jacques Simon, ça mettait le paysage au niveau des grands prix de l'architecture, des grands prix de l'urbanisme, donc c'était important de s'inscrire dans l'environnement des pratiques administratives institutionnelles.

Compte tenu de ce contexte, on s'est aperçu que le paysage, finalement, ça devenait sérieux. Mme Ségolène Royal a très bien compris l'enjeu du paysage avec **Serge Mancel, Anne Clégelle** (?), Mme Royal a fait le constat que le système ne marchait pas, aux endroits tout à fait particuliers où il y avait des espaces protégés etc... En dehors, sur le grand paysage, ça ne marche pas. Donc il fallait, changer de méthode. Mais cette situation avait des aspects esthétiques, mais aussi des aspects économiques très importants parce que le paysage est un élément médiatique qui permet d'attirer les touristes et de valoriser les produits agricoles avec une liaison (on reviendra là-dessus) entre la beauté des paysages et la qualité des produits. Alors en quoi se innove, la loi Paysage ? elle innove sur le plan de la méthode c'est-à-dire qu'on veut mettre en valeur et reconstituer des éléments concrets qui structurent le paysage. C'est-à-dire que les projets doivent s'inscrire dans les éléments concrets du paysage.

Moi, j'étais vaguement intellectuel, j'ai aimé les beaux discours, j'ai aimé les principes : à partir de sains principes on va régler les problèmes particuliers ; or ce n'est pas vrai. On se détermine par rapport aux éléments concrets et parmi les éléments concrets du paysage, il y a ceux qui structurent les espaces, ce qu'on appelle les structures, c'est-à-dire concrètement, les trames bocagères, les murs de pierre sèche, les murs de terrasses et puis les ripisylves etc... On disait « la FNSEA va être contre » et, contrairement à ce que je pensais, ils ont été favorables à la loi Paysage parce que – m'ont-ils dit – on sait très bien qu'un jour où l'autre la politique agricole commune va être obligée d'évoluer et cette loi peut être une manière de compenser la perte des cultivateurs. Je voudrais rappeler que les contrats de villes moyennes de 1970 à 74, qui avaient été initiés par le président Pompidou et qui permettaient, dans les cœurs des villes, d'agir sur une façade, une zone piétonne, un jardin, et le tout ensemble, a révolutionné en grande partie la vision qu'on avait des centres villes qui étaient en train de partir à vau-l'eau.

En s'appuyant sur les structures paysagères, on a créé des directives. Quelles sont ces directives paysagères ? Leur qualité c'est qu'elles ne sont pas enfermées dans des limites administratives, elles peuvent porter sur plusieurs communes, et même sur plusieurs départements. Elles sont complétées par des recommandations de gestion : il n'y a pas de paysage sans gestion. Donc, il y a une directive paysagère avec un cahier de gestion, de mise en valeur, notamment sur le plan agricole. Les directives ont une très grande force juridique, elles sont prises en Conseil d'Etat, elles s'imposent aux documents d'urbanisme et, de ce fait, elles ont un aspect durable. Il peut, évidemment, y avoir des problèmes et il y a des règles de concertation qui ont été prévues, mais c'est une vraie reprise en main de l'évolution des paysages par l'Etat. La difficulté a été avec les parlementaires, qu'ils soient de droite ou de gauche (c'était à l'époque un gouvernement socialiste) qui étaient contre en disant « nous sommes beaucoup plus capables que n'importe qui de savoir ce qui est bon pour les paysages, les communes se sont les élus locaux ». Alors Mme Royal, je l'entends encore, leur a dit « vous me dites que vous êtes capables de tout gérer, eh bien prouvez-le ! moi je vais vous emmener en voiture, on sortira des autoroutes et on ira voir toutes les catastrophes qui se produisent au bord des routes, des autoroutes etc. . ». C'était difficile à accepter de la part des députés comme des sénateurs qui trouvaient que cette jeune ministre exagérait, et à un moment, ça a chauffé, je ne sais plus pour quelle raison, sur quelle disposition, le groupe socialiste avait envoyé un émissaire pour lui dire « écoutez si vous n'enlevez pas cette disposition on votera contre » ce qui n'aurait pas été très heureux sur le plan politique... même l'Elysée s'en est mêlé... bon, bref on a arrangé l'affaire et la loi est passée.

L'intérêt des directives paysagères est qu'elles sont un moyen de fixer, d'une manière durable, sur des éléments juridiques incontestables, un projet sur l'espace. D'ailleurs, à l'origine, il était prévu que les directives s'appliquent aussi bien aux paysages ordinaires qu'aux paysages exceptionnels, sur les grands paysages et, petit à petit, du fait des parlementaires, elles ont été restreintes à des préoccupations de conservation.

Dans ce dispositif, il y avait d'autres opérations : une opération pour associer la qualité des paysages à la qualité des produits; il y avait aussi une opération qui s'appelait « le paysage préféré des français » Donc il y a eu un ensemble qui fait que le contexte dans lequel la loi du Paysage a été adoptée avait un environnement favorable. M. Barnier a poursuivi finalement la politique engagée et a créé le corps des paysagistes conseil de l'Etat inscrit au « bleu de Matignon » (le bleu de Matignon c'est le document sur lequel les décisions du gouvernement qui doivent être appliquées par les services, sont consignées)

Qu'en est-il résulté de cette loi sur le Paysage ? Tout d'abord, et c'est très important, le paysage a été légitimé : à partir du moment où la loi Paysage a été promulguée, on a introduit la notion de paysage dans tous les documents administratifs, agricole, équipement, environnement. De plus l'action des parcs naturels régionaux s'inscrivent dans la loi du paysage et ce qui montre qu'ils ont une vocation essentielle en matière de maintien de la qualité du paysage sur le territoire. On a eu des déceptions, dans la mesure où les directives paysagères, qui donnent les grandes lignes en matière de paysage et qui sont arrêtées par décret en Conseil d'Etat, n'ont pas obtenu le succès que l'on pouvait escompter. Il y a eu des changements de politique etc. Donc on en est resté au système français du zonage et à privilégier le droit au sol ; or le droit au sol est quelque chose d'assez difficile à cerner et concrètement, ça veut dire qu'une parcelle permet de construire tant de m² tandis que la parcelle à côté ne le permet pas. Donc il y a tout de suite un problème d'appréhension de cet outil qui ne correspond pas à la projection que l'on peut avoir sur un paysage : on peut se mettre d'accord sur un projet de paysage, par contre, se mettre d'accord sur des droits au sol ce n'est pas du tout la même chose.

Donc il n'y a eu que deux directives paysagères : une du Mont Salève et l'autre des Alpilles. La difficulté c'est que, devant la force juridique de ces directives, les maires ont vu qu'ils ne pouvaient plus agir en toute liberté et ils ont eu un double discours : il y a le discours généreux, beau etc. et puis le discours au jour le jour. « ah oui, mais on peut faire une entorse, ah oui mais vous comprenez M. Untel, etc. ». Les services ont eu du mal à établir les directives, ensuite quand c'était établi il y a eu des conflits qu'ils ont eu du mal à gérer et ils ont trouvé que c'était « trop de boulot, les concertations... etc. »

Finalement, en matière de paysage, on a fait les atlas, toutes sortes de documents qui, rajoutés l'un à l'autre, demandent beaucoup d'efforts sans aboutir à un projet ayant une force juridique incontestable. Personnellement je trouve cela dommage, surtout que le Conseil d'Etat a félicité les rédacteurs de ces directives. Ce qui est important c'est que ces directives sont compréhensibles, c'est un langage que l'on comprend et qui a une valeur juridique incontestable ; c'est-à-dire qu'on peut parler clairement en faisant du droit. Pour une fois, les directives insistaient sur l'importance stratégique des actions du paysage : le paysage n'était plus seulement un élément pour rendre convenables les documents d'urbanisme, c'est quelque chose qui s'imposait à un grand paysage qui quelquefois, comme le Mont Salève touchait deux pays. et il y a eu concertation entre la France et la Suisse pour le sauvegarder. Je trouve dommage que les directives n'aient pas été plus utilisées, et qu'on n'ait pas enrichi la réflexion sur les méthodes : pourquoi ces méthodes fonctionnent-elles ? Il est évident qu'un tel instrument juridique devait être poursuivi, réfléchi, le cas échéant amendé. Je suis étonné que dans la loi du Paysage, ce changement de méthode, cette sorte de volonté farouche de la faire exister, n'ait pas été plus étudié par les associations ou les professionnels.

Le paysage c'est l'expression des valeurs d'une société. Les paysages romains, tels qu'on les voit encore, c'est l'expression du colonisateur, les paysages cisterciens sont créés dans une démarche de pauvreté pour permettre aux populations de vivre. Dans notre société, il me semble qu'une de nos valeurs c'est le respect : on respecte davantage les autres (parce qu'on va à l'étranger), on respecte les autres civilisations... et le paysage qu'est-ce que sinon une forme de respect entre le travail des différentes générations. Dans le paysage, le passé est présent : les romains sont présents dans le paysage, les cisterciens sont présents, ce qu'a fait Napoléon III est présent... donc on ne peut pas dire que le passé soit effacé, il existe et je crois que c'est important d'avoir les méthodes qui permettent à

ce respect de s'inscrire dans le sol. La loi du Paysage a été une étape, eh bien l'avenir vous appartient de faire en sorte que l'on apporte des solutions à la gestion de nos paysages.

Régis Ambroise

Après la loi Paysage, il y a eu son implication dans les principes: on a demandé qu'elle soit intégrée dans toutes les lois. Cette intégration s'est, à mon avis, mal faite : le paysage devenant quelque chose de reconnu par l'Etat, puisqu'il y avait une loi, toutes les autres lois se devaient d'intégrer le mot paysage ; alors on a rajouté un « truc », par exemple en urbanisme, on a dit « les documents d'urbanisme doivent mettre en place un volet paysage, en agriculture pareil il y aura un volet dans la loi sur l'agriculture... etc. Donc une sorte d'incompréhension de ce que voulait dire la loi Paysage : ce volet paysage c'était de remettre un peu de verdure dans certains coins, de faire attention aux arbres dans certains autres mais sur le reste on ne changeait rien. En gros, une incompréhension du fait que les territoires ont une identité qui vient d'une longue histoire et d'une originalité géographique et quelle doit aider les aménageurs à mettre en œuvre des pratiques plus pertinentes : le paysage doit être un outil au service de l'aménagement et non pas une contrainte qu'on leur met sur le dos. Cette question est compliquée, je ne pense pas qu'on ait réussi à la régler et la question des mots, des exemples que l'on prend, sur lesquels on s'appuie pour faire comprendre ce que l'on veut dire est importante.

Quelques années après, il y a des travaux qui ont été menés par le Conseil de l'Europe qui se posait la question du paysage en ces termes « c'est pas possible, le territoire européen est en train de se dégrader à la vitesse V –et donc il faut aborder cette question pour voir comment la traiter ». Et il y avait eu deux groupes de travail sur le paysage, un qui venait du registre de la Culture, l'autre du registre de la protection de l'environnement. On parlait sur l'idée qu'il y avait des paysages culturels et des paysages naturels. Et, par chance, ces deux groupes de travail sont arrivés à la conclusion qu'il fallait parler de paysages à la fois naturels et culturels, donc ils se sont rassemblés pour travailler spécifiquement sur la mise en œuvre d'une Convention européenne des paysages et je voudrais rendre hommage à ceux qui ont inspiré les travaux de cette convention, qui finalement reprend beaucoup d'éléments de la loi Paysage. La loi Paysage était le résultat, non pas d'une théorie tombée comme ça du ciel, mais de la récupération d'expériences qui avaient été mises en œuvre dans les différents territoires, en France, avec différents partenaires. Et finalement, de toutes ces expériences à droite à gauche, ont émergé ces idées que le paysage concernait tout le monde que ce n'est pas seulement les paysages exceptionnels, remarquables. Alors, parmi tous ces exemples – moi je travaillais plutôt sur le domaine agronomique –il y a une personne qui m'a particulièrement marqué , à Beaumes de Venise, dans les années 70, il y avait eu des agriculteurs (c'était l'époque de la modernisation de l'agriculture)qui s'étaient dit « on va faire des grandes terrasses dans les collines, on va faire des talus très grands ainsi on pourra travailler à plat et sur ces grandes terrasses on va pouvoir produire du muscat etc. ». Evidemment, dans les montagnes, ce modèle d'agriculture industrielle n'a pas bien marché : on est en pente et on a beau faire des grandes terrasses avec de grands talus, il y a des problèmes d'érosion... et en même temps cette critique des élus qui disaient aux viticulteurs «vous êtes en train de massacrer notre patrimoine paysager, on est une région touristique, et vous nous faites de grandes aires d'atterrissage dans nos montagnes à une échelle complètement démesurée. Il y eut des bagarres, la DREAL et la DIREN s'étaient opposées aux viticulteurs et avaient classé toute cette colline en forêt pour éviter qu'on continue à faire des grandes terrasses dénaturant l'identité des lieux. Bon, c'est très bien, forêt protégée, et puis manque de pot, quelques années après, il y eut un incendie, et cinq ans après un deuxième incendie. Cela

voulait dire que l'administration n'avait pas les moyens de gérer ce territoire, échec. Donc, d'un côté il y avait la logique d'une agriculture très intensive, avec un échec puisqu'elle était refusée par la société, de l'autre côté une logique de protection pure et dure mais sans moyens pour l'appliquer, échec. Et puis un jour, Vincent Motte, photographe, a fait une image qui pour moi a été fondatrice d'une idée, enfin de ce que doit être le paysage. Cette image nous ayant frappé, on est allés voir l'agriculteur, M. Millot qu'on ne connaissait pas et on a essayé de comprendre comment il avait pu faire un tel paysage : vous voyez, ces rails, c'est une banquette étroite : au lieu de faire une banquette avec 50 rangs de vigne, là il y a 2 rangs de vigne, un petit talus, 2 rangs de vigne, un petit talus... voilà. Il nous avait expliqué qu'il a fait son projet tout seul, avec son père ; pourquoi avec son père ? parce que son père savait faire des murs en pierre sèche. Là il n'y avait pas de pierre sèche, parce qu'il n'y avait plus assez de monde dans les campagnes pour tout refaire avec de la pierre sèche. Donc, il avait fait comme ses voisins, avec un bull, mais c'est lui-même qui avait dessiné avec un géomètre et son père où devait passer l'eau, comment on allait combler un vallon pour au contraire faire un talweg à côté. Enfin, il nous a tout expliqué son projet, avec la connaissance hydraulique que son père lui insufflait, lui disant « attention, là ça va pas le faire, là il y aura des problèmes d'érosion, donc il faut faire passer une sortie... etc. ». Donc, ce paysage, qui est un paysage tout à fait contemporain, nous avait frappé parce qu'il était en même temps le fruit d'un savoir qui venait des générations antérieures. Son père l'a aidé à reprendre conscience des spécificités de ce lieu, d'en faire un véritable projet moderne, avec des outils modernes. (Et là on est dans un territoire assez banal, mais en même temps, l'agriculteur a été capable d'avoir un véritable projet moderne, sur un territoire classique, très intéressant mais qui n'était pas protégé, et par rapport aux enjeux de l'époque, là j'insiste sur l'époque : cette photo doit dater de 1988-89 et, à partir de 1992, il y a eu la loi paysage, mais il y a eu également Rio et on a commencé à parler de développement durable – développement durable ça voulait dire qu'on ne se préoccupait pas uniquement des paysages les plus remarquables, mais on devait s'intéresser à l'ensemble des territoires. Avec son système, il arrivait à régler les problèmes d'érosion, les problèmes d'incendie. Mais on pourrait se dire « oui mais ça a dû lui coûter très cher, qui l'a aidé ? un agriculteur ne va pas inventer un machin si ça ne lui rapporte pas de l'argent » ; et l'agriculteur nous a dit « mais non, moi je n'ai eu absolument aucune aide, aucun conseil, la Chambre d'Agriculture c'était pas son affaire, je l'ai fait avec mes connaissances ». Et on lui a dit « mais vous avez fait un beau paysage, c'est très intéressant, vous avez dû vous en servir en communication : quand il y a quelque chose de beau, les gens vont penser qualité des produits / qualité des paysages, donc vous devez vendre un peu plus cher » et il nous a dit « ah non non, moi je suis à la coopérative, je suis administrateur à la coopérative, je ne gagne rien de plus ». Donc, en fait, on arrivait à trouver un agriculteur qui faisait un travail en utilisant le paysage, la connaissance historique, géographique, culturelle que lui apportait son père des choses qu'il fallait faire et des choses qu'il ne fallait pas faire ; il a fait un paysage extraordinaire et en même temps, il nous montre que ça ne l'a pas empêché de bien gagner sa vie, il a une maison comme tous les autres, une belle voiture, sa fille a fait l'ENA, donc, pas de problème. Il nous donnait la preuve que cet argument d'une agriculture intensive n'avait pas de sens économique ; et qu'utiliser le paysage comme atout dans un projet à la fois beau et productif, était possible. On lui avait posé encore une question « pourquoi vous avez gardé quelques arbres dans vos vignes ? » il nous dit « je ne les ai pas gardés, c'est moi qui les ait plantés » « ah bon, un viticulteur qui plante des arbres dans ses vignes c'est assez rare, pourquoi ? » alors il nous explique les problèmes techniques : la première rangée, la première terrasse, il a mis des arbres pour récupérer l'érosion d'en haut... et là il nous dit « et puis, moi vous savez quand je viens le soir, je regarde mes arbres en

ombre chinoise et derrière il y a les Dentelles de Montmirail et c'est là que je fais mes projets, et là je suis bien ». Sa culture paysagiste n'était pas seulement une culture technique, elle était en même temps extrêmement sensible.

Ce M. Millot nous avait enthousiasmés avec sa femme, c'était au moment où se lancent les programmes sur le paysage au Conseil de l'Europe. Moi, j'étais dans un des groupes, plutôt sur l'aspect rural et on essayait d'expliquer que la question du paysage n'était pas seulement une question du passé, c'était une question de projet futur. Les autres pays n'étaient pas trop dans ces logiques là ; on a on va faire une espèce de colloque où on va essayer de montrer comment les questions de paysage sont des questions de projet et de futur. Tout le monde avait dit «on est bien d'accord, mais vous savez ce sont des experts qui vont dans ces réunions et les experts connaissent des experts, donc ils font venir des experts en espérant que le prochain coup ils seront invités à un autre colloque, c'est comme ça que ça se passe. Nous on avait joué le jeu... on avait en tête quelques agriculteurs ou quelques personnes qui avaient ce genre de projets et on avait fait venir M. Millot avec sa femme, présenter au Conseil de l'Europe qu'est-ce que pouvait être un projet de paysage, qu'est-ce que pouvait être l'idée que le paysage était tout autant une question de la protection du passé, mais qui avait pour objectif de définir le projet de demain. Il avait été assez remarquable, à la fin du colloque tout le monde faisait référence à ce qu'avait dit M. Millot : « oui, moi en Allemagne on fait comme M. Millot et quand je le vois, je lui dis « vous avez été à l'origine de la convention européenne du paysage »

Ce que je vais vous montrer maintenant c'est quelques idées discutées en préparation au texte qui a servi à la convention européenne du paysage.

Comme il y avait des experts de différents pays, certains étaient plus du côté de la protection des paysages culturels comme les anglais, les allemands plutôt naturel, là, dès le départ, on avait été appuyés par les résultats des deux groupes précédents qui avaient balayé la question en disant « non, le paysage est à la fois naturel et à la fois culturel, il faut qu'on ait un point de vue globalisant qui permette de parler des choses très concrètes et des perceptions qu'en ont les gens ». Alors vous avez un article dans la loi qui dit « la convention concerne tant les paysages pouvant être considérés comme remarquable (loi de 1930 en France ou patrimoine mondial à l'UNESCO) que les paysages du quotidien et les paysages dégradés ». Donc la question du paysage reprenait dans la convention européenne ce qui avait été inscrit dans la loi Paysage qui avait ouvert la question à l'ensemble des territoires. La convention s'applique à tout le territoire et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains ; elle inclut les espaces terrestres, les eaux intérieures et maritimes. On passait réellement la question du paysage dans son ampleur totale.

Il y a eu des débats entre ceux qui étaient plus dans les logiques de protection parce qu'ils avaient travaillé là-dessus, et ceux qui étaient dans une logique de projet. La convention a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et ce que nous en France nous appelons projet, c'est l'ensemble de ces trois termes : protection, gestion et aménagement sur un même territoire. Sur un même territoire, en général, vous avez à la fois des paysages issus du passé qu'il faut essayer de conserver, une gestion au quotidien qui doit être intéressante et, en plus, il y a des éléments de modernisme qu'il faut intégrer, même dans un site protégé ; un grand site, par exemple, est très fréquenté parce qu'il est remarquable, il a été protégé, mais il faut faire des parkings, et les parkings sont des créations qui vont s'intégrer dans le projet et qu'il faut concevoir pour qu'ils ne détruisent pas la qualité des paysages remarquables.

Le paysage pour qui ? Là-dessus, on est tous d'accord sur le fait que c'est le paysage pour tous, ça c'est des slogans qu'on a dans la tête et, donc, chaque partie s'engage à mettre en place des procédures de participation du public. En fait c'est très compliqué à mettre en œuvre parce que soit il y a pas les financements, soit les gens préfèrent considérer que leur point de vue d'élus est le meilleur et qu'on a pas besoin de demander l'avis aux autres, et puis faire participer le public ce n'est pas toujours évident. Cette convention s'applique aujourd'hui à la France : on l'a signée, on s'y est engagés . Donc, sur certains points, moi je me dis parfois « pourquoi on n'engage-t-on pas des actions juridique sur ces questions-là ? ». Si la participation du public, dans la mise en œuvre d'un PLU, n'est pas prise en compte, on est contraire aux engagements qui ont été signés par la France. Donc participation du public, des autorités locales et régionales et des acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques de paysage. Là, il y a un autre point sur lequel je voudrais attirer votre attention parce que j'ai l'impression qu'aujourd'hui on ne va pas au bout de ce qui est écrit dans la convention européenne du paysage. On a reconnu que le paysage était un élément essentiel du cadre de vie, la qualité des paysages était essentielle et donc il est légitime que les gens, quel que soit l'endroit où ils habitent, ait un cadre de vie qu' on essaie d'améliorer : quand on est dans un château c'est plus facile, quand on est dans un HLM ,on doit traiter autant la qualité des espaces. La notion de cadre de vie doit être intégrée à une politique, mise en place par les autorités aux différentes échelles administratives. Mais en mettant en avant cette idée que le cadre de vie était essentiel aux populations, on a oublié ou on a mis un peu en retrait le deuxième point dont on parlait dans la loi Paysage, que le paysage est également une manière de travailler qui permet de mieux utiliser l'espace, les spécificités d'un territoire pour trouver les solutions techniques d'aménagement nécessaires à la production d'une économie locale. En ayant la nécessité d'avoir un cadre de vie de qualité, le paysage du coup devient une contrainte pour les aménageurs. Quand on va voir un ingénieur des Ponts en lui disant « attention, la route doit être belle » il dit « attend, on a déjà les batraciens, il faut leur faire des crapeauducs, maintenant il faut aussi s'occuper des paysages ! » Par exemple, quand on avait travaillé sur la question des arbres routiers, la moitié du travail était d'expliquer qu'en s'intéressant aux alignements, on arrivait à trouver des solutions techniques pour améliorer la sécurité routière ; on apporte des informations sur l'environnement immédiat des routes, données par les arbres et la voûte des arbres, on peut ainsi améliorer le traitement à la fois technique pour éviter les accidents et magnifier nos routes.

En reprenant l'exemple de M. Millot, il a eu un raisonnement très technique pour trouver une solution à la mise en œuvre d'un projet agricole moderne, s'inscrivant dans une logique de développement durable, en s'appuyant sur les ressources de ce territoire et non pas en imposant des méthodes nécessitant des intrants chimiques etc. Qu'est-ce que la notion de développement durable a apporté aux questions de paysage ? d'une certaine manière, elle va justifier qu'on s'intéresse au paysage. Après-guerre, on a aménagé les villes autour de la voiture, les campagnes autour de la mécanisation et du remembrement, c'est-à-dire qu'on a aménagé les territoires au service d'énergies qui étaient très bon marché, très souples d'utilisation et qui étaient issues des ressources possible (pétrole, gaz, etc.). Tous les territoires ont été fabriqués avec quelques modèles qu'on a essayé de généraliser un peu partout, et c'était possible : par exemple, on a pu faire des routes dans des endroits de grandes pentes, on savait faire des ouvrages d'art dans des lieux inaccessibles. On n'avait plus besoin de s'intéresser à la spécificité de ce qui fait chaque territoire. Depuis 2003, avec la crise du pétrole, tout le monde sait que le moteur de l'aménagement de notre système, de nos villes, de nos campagnes, va disparaître, toute cette énergie va disparaître ; et si on ne trouve pas un mix de compensation à toutes ces disparitions, ça va être dramatique pour nos civilisations. Donc, la

question du paysage peut redevenir un élément de solution et les aménagements urbains, les aménagements agricoles devront de nouveau s'appuyer sur ce la diversité de chacun de nos territoires : ressources, sols, orientation, climat et chaque petite région devra trouver des solutions pour régler ses problèmes qui sont aujourd'hui aussi des problèmes mondiaux. Le paysage qui devenait une sorte de contrainte doit redevenir la base sur laquelle les aménageurs se mettent à réfléchir pour dire « voilà, ici à Avignon c'est pas pareil qu'en Lorraine, c'est pas pareil qu'en Bretagne et donc les aménagements de l'espace pour qu'on puisse au mieux profiter de nos ressources et éviter les risques vont être différents. ». Et l'orientation du travail, donc l'attention des aménageurs doit porter sur les spécificités de chacun des territoires sur lesquels ils travaillent. C'est complètement l'inverse de tout ce qu'on a fait pendant 70 ans : tout le monde faisait les entrées de ville de la même manière ; en agriculture on a fait du maïs ensilé du nord au sud de la France, et finalement ça ne marche pas et ça pollue. Donc dire aux aménageurs « vous avez des ressources fantastiques autour de vous, on les a négligé parce qu'on estimait ne pas en avoir besoin, reprenez contact avec ce que l'histoire et la géographie nous ont apporté ».

C'est écrit dans la Convention « chaque partie s'engage à reconnaître juridiquement le paysage en tant qu'élément essentiel du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel et fondement de leur identité » Et puis il y a également d'autres phrases « la gestion des paysages comprend les actions visant, dans une perspective de DD, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ». Ces deux mots : guider et harmoniser le paysage doivent conduire les aménageurs à trouver les solutions dans leur propre domaine, et devraient être à la base de nos actions pour un cadre de vie de qualité.

Quelles mesures, quels outils ? Chaque pays doit mettre en œuvre ses propres méthodes, ses propres actions : il y a les atlas, les plans de paysage, les observatoires photos, les mesures de sensibilisation etc. Et puis il y a la coopération européenne. Par exemple, le prix du paysage du Conseil de l'Europe, a été une reprise : avec la loi Paysage, il y a eu le grand prix du paysage ; on l'avait appelé les trophées du paysage qui était attribué, non pas à un grand paysagiste, mais à une opération dans laquelle les collectivités avaient eu un rôle important dans la décision, donc c'était la politique paysagère qui était reconnue et non pas la qualité exceptionnelle du paysage et cela permettait de primer des actions dans des paysages très banals par exemple, une friche industrielle. Donc c'est cette notion de qualité d'une politique paysagère qui a été reprise, au niveau européen, dans le prix du paysage du Conseil de l'Europe. En fait, la définition du paysage est arrivée à la fin des travaux des groupes de travail, parce qu'au niveau du Conseil de l'Europe, des pays ont dit « on met en œuvre une Convention sur le paysage, il faut absolument qu'on ait une définition », tout le travail de réflexion ayant fait avant, on est tombés finalement assez vite d'accord sur cette définition qui aujourd'hui est reconnue. Il y a plus de 30 pays qui ont signé la convention européenne du paysage qui reprend les deux éléments essentiels : le paysage c'est une partie d'un territoire et aussi c'est le territoire tel qu'il est perçu par les populations. Donc on voit comment à la fois les questions de perception sont inscrites dans le mot même de paysage et les approches techniques qui doivent permettre à un territoire de fonctionner : le paysage n'est ni l'un, ni l'autre, il est la relation entre les deux. Cette définition a permis de faire travailler ensemble des gens qui étaient aussi bien de la protection des paysages, des grands sites, des gens de l'aménagement, des élus... on avait appelé cela les Etat généraux du Paysage.

Débat :

Jean-Baptiste Lanaspèze

Bonsoir à tous. Je suis président de l'APARE et du centre méditerranéen de l'environnement. Mon cher Jean je voudrais te poser une petite question : tout le monde sait que les politiques d'Etat, les lois ne sont pas d'application automatiques et que leur efficacité sur le terrain est fonction de la dynamique, de la valeur, de la qualité des gens qui l'appliquent. Moi je peux témoigner que quand on a créé l'APARE avec Sébastien Giorgis, il y a déjà un bout de temps, on a énormément bénéficié de cette dynamique. Ce que nous avons fait ensemble, comme ce très beau bouquin « Paysages des terrasses » et toute l'action qu'on a menée ensuite au travers des programmes « proterra », « reppis », tout ce qui a trait à la pierre sèche, tout ce qu'a fait notre ami Roger Bouvier, disparu et que j'évoque ici avec une certaine émotion, a été très lié au début à ce que vous avez impulsé sur les terrasses. On a énormément bénéficié, nous militants à la base, de vous militants du paysage au niveau de l'Etat. Alors ma question est toute simple : qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui de cette politique d'Etat ? qu'est-ce qu'il en reste ? est-ce que cette dynamique existe toujours ? j'ai un peu décroché moi par rapport à ça... je sais très bien que tout ce que vous avez fait... vous étiez des compagnons du paysage, sur le terrain vous étiez là, très près de nous, avec peu de moyens mais très proches...

Jean Cabanel

On était très peu nombreux, on était peut-être 5 à la mission du paysage et nous avons pris le parti de nous occuper des problèmes concrets de terrain. On n'a pas besoin d'être très nombreux pour agir. Nous bénéficions, à l'époque, d'une grande souplesse : nous avions des crédits qui pouvaient être utilisés pour aider les initiatives locales à partir desquelles on essayait de dégager des méthodes concrètes. C'est quand même la mission du paysage qui a sorti des méthodes pour traiter les friches industrielles, pour l'élagage... etc. On s'est attachés à traiter les problèmes concrets et à aller jusqu'au bout de ces problèmes concrets. Nos successeurs ont des difficultés dans ce domaine, il faut bien le reconnaître. Mais je crois qu'il y a quand même une conjonction à un moment donné dans les actions locales dont s'occupait Régis et moi ; j'étais chef, ce qui veut dire s'occuper des crédits, faire des notes au contrôleur financier, essayer de faire passer les idées parmi les instances politique ; quand on avait une idée, on en discutait avec Régis, avec l'un ou avec l'autre pendant 5mn, et on téléphonait à un correspondant qui faisait beaucoup mieux que ce qu'on aurait fait. Donc on ne s'embarassait pas d'une espèce de lourdeur administrative : il y avait un réseau de compétence et de connivence ; voilà c'est le terme : compétence et connivence. Et je pense vraiment que c'est en travaillant ensemble qu'on arrive à faire bouger les choses. Cette espèce de guéguerre parfois « c'est moi qui l'ai fait » « non c'est moi qui l'ai fait », de remettre en cause ce qui a été fait par le prédécesseur, comme si le prédécesseur était toujours incompetent pour repartir vers une autre formule.

Régis Ambroise

je voudrais répondre aussi à Lanaspèze. La mission Paysage s'est terminée par la création d'un Bureau Paysage et ce qui a changé beaucoup de choses : la dynamique possible dans une mission qui est en dehors du fonctionnement classique administratif avec directeur, sous-directeur, adjoint... etc. n'existe plus aujourd'hui, les collègues qui ont à mettre en œuvre les projets n'ont pas la liberté qu'on a pu avoir. Mais en même temps, que je me rend compte, que dans les régions on voit apparaître ce type d'organisme qui peut être porté soit par un Parc, soit par une DREAL, soit... enfin

des réseaux paysages qui se mettent en œuvre dans un certain nombre de régions et qui font un travail tout à fait intéressant.

Jean Cabanel

Pour les hommes politiques, défendre des missions avec la souplesse, c'est un travail de lutte contre l'Institution. Moi je me souviens très bien que quand on a créé le Bureau à la place de la Mission, je suis allé voir la Fédération Française du Paysage : « attention ! même si ce sont les mêmes personnes, le fait que la mission soit transformée en Bureau, vous perdez le pouvoir ! car vous perdez la souplesse d'éléments qui sont des relais à nos préoccupations ». Alors je leur disais « on va vers la bureaucratie » ; ça veut dire que moi, par exemple qui était chef de la mission Paysage, après j'étais chef du Bureau ; quand j'étais chef de la mission j'étais interrogé directement par le Cabinet, chef de Bureau on ne m'écoutait plus... Donc, ça n'intéresse personne les histoires de bureaucratie, pourtant elles sont très importantes, et je crois qu'il faut avoir une réflexion sur l'allègement des procédures administratives avec la possibilité d'avoir des pôles d'innovation comme la mission. On a eu des politiques fortes dans ce domaine avec Olivier Guichard par ex. ; du temps de Chaban-Delmas également, il était, par ex, interdit de faire remonter à un directeur quelque chose qu'on pouvait régler soi-même, à son niveau. C'est un combat qui demande du courage, de la persévérance et une absence de peur. Ce qui m'avait frappé c'est que nous, nous étions des contractuels, ceux qui ont le statut le plus faible de l'administration, et c'était nous qui étions devant pour défendre les idées : c'était inversement proportionnel à la garantie de l'emploi. On pouvait être fichus à la porte du jour au lendemain (d'ailleurs j'ai cru que ça allait m'arriver plusieurs fois) mais on y allait quand même ! Et ceux qui avaient un statut ! Je me souviens d'un ingénieur général des Ponts et Chaussées qui avait été DDE, Directeur régional, Inspecteur et tout ça et il me dit « qu'est ce qu'il faut que je dise ? » et je lui dis « mais vous dites ce que vous voulez ! ». Il était paniqué parce qu'il avait quelque chose à dire et il demandait à un pauvre petit contractuel comme moi ce qu'il fallait qu'il dise ! Donc il y a quelque chose qui ne va pas dans notre manière de fonctionner dans le secteur public mais je m'éloigne... je m'éloigne hein ? (*rires*)

X (*ne s'est pas présenté*)

On parle de projets, mais il me semble qu'il y a des oublis dans cette notion de projet qui me gênent beaucoup à l'heure actuelle, parce qu'entre 1993 et aujourd'hui, il y a la loi de DD et des territoires avec l'idée que les territoires sont des territoires de projet. Cette notion de territoires de projets, c'est une notion qui est tombée complètement en désuétude et dont on ne parle plus. Donc ce n'est pas le projet de territoire mais le territoire de projets, avec une autre idée qui est fondamentale, c'est l'idée du territoire vécu. Et là on entre dans des notions qui, moi, me semblent en relation avec ce que vous dites, liées à l'aménagement du territoire, pendant très longtemps, en France, cette notion d'aménagement du territoire a été soutenue par les Ponts et Chaussées et puis sont arrivés les géologues, on est passé d'un aspect bâti, béton, à un aspect plus environnemental. Cependant, quand on parle de Loi Paysage, on oublie que ce que nous défendons en particulier ce sont des écosystèmes, c'est de la biodiversité... car derrière la beauté, nous devons nous réapproprier nos territoires dans une perspective de longue durée, savoir lire leurs empreintes. Cette notion de projet, pour moi, ce n'est pas seulement des technocrates qui décident, c'est comment ces décisions sont prises sur les territoires avec les gens, comment on passe de l'expertise d'expert à l'expertise citoyenne et à l'expertise d'usage qui va dénoter qu'il y a une réelle appropriation. La question que je voulais vous poser: est-ce que vous avez l'impression qu'aujourd'hui, dans les lois

qui sont passées (particulièrement tout ce qui se met en place dans l'acte III de la décentralisation, pour la restructuration des territoires) est-ce qu'on est en train d'avancer ? Et puis, je fais une petite parenthèse, je rappelle que la DREAL a deux composantes : l'une pour la défense des territoires et l'autre qui est un outil de l'Etat, celui qui, aujourd'hui sur Avignon, est en train de raser des maisons pour construire ce qu'on appelle la LEO et qui pose question

Jean Cabanel

Le projet doit partir d'un diagnostic et pour en revenir aux aspects sensibles, il ne faut pas se perdre dans des études très longues mais il faut avoir des gens compétents qui sachent lire sur un espace ce qui va, ce qui ne va pas, ce qu'il faut valoriser... etc. C'est le diagnostic. C'est exactement comme les médecins qui ne vont pas faire faire, pendant des jours, des analyses quand il s'agit d'une grippe, ils agissent en regardant, en faisant un diagnostic. Dans la démarche du paysage, il faut qu'il y ait un diagnostic qui permette rapidement de passer à un projet. Je voudrais dire également qu'il ne faut pas sous-estimer les aspects de beauté plastique, de sensibilité ; c'est une absurdité, dans un monde où les problèmes plastiques ont une grande importance: une grande partie de la richesse de France vient de notre capacité à dans la mode, dans le design qui sont des éléments de croissance économique, de ne pas se préoccuper de beauté. On ne peut pas dire que le Beau est une affaire uniquement de sensibilité personnelle, il y a des consensus sur le Beau ; tout le monde trouve, par ex, que le pont de Millau est beau. S'il y a des entreprises, dont l'activité repose sur le Beau, réussissent et sont performantes' est qu'on ne peut pas, dans notre monde actuel, faire l'impasse sur le Beau. D'ailleurs, dans aucune civilisation on n'a fait l'impasse sur le Beau.

Régis Ambroise

J'abonde tout à fait. Sur les questions de paysage, actuellement dans les programmes de recherche, on insiste beaucoup sur la manière dont les gens perçoivent tel ou tel paysage, ce qu'ils aiment bien, ce qu'ils n'aiment pas. Mais la manière de poser ces questions induit des réponses qui sont extrêmement diversifiées, personne n'a le même point de vue, parce que personne n'a la même idée de ce qu'il voit, on le traduit alors par personne n'a la même idée esthétique, alors que ce n'est pas cela qu'ils ont dit et de ce fait le paysage devient très compliqué, ça devient un problème d'expert et en conséquence on ne fait rien, c'est exactement comme ça que ça se passe. On loupe un peu l'idée que le paysage doit aider les aménageurs, parce qu'on met tout de suite dans le débat la diversité des perceptions comme étant un problème grave. Or, ça n'est pas un problème grave que les gens aient des perceptions différentes : s'ils ont des perceptions différentes c'est qu'ils ont des connaissances différentes sur un même territoire et plus on a des connaissances multiples sur un territoire, plus la connaissance de ce territoire, globalement, est supérieure et plus on peut trouver des solutions intéressantes. La question directement esthétique « j'aime » ou « j'aime pas », il faut la remettre à sa place qui n'est pas au début, quand on a un projet suffisamment bien conçu, en général, il va drainer vers lui l'unanimité. des gens qui au départ pouvaient être contre. La force d'un projet bien mené fait c'est pas le beau d'abord. Pour le pont de Millau, je suis sûr que la démarche qu'ils ont mise en œuvre a dû être assez remarquable d'intégrer un tas de connaissance, des gens locaux comme des experts de l'extérieur et finalement on est vraiment séduit. Donc la question est, quand on parle de démarche de paysage, de mettre beaucoup plus l'accent sur les points de vue communs, ensuite sur les connaissances, qui ne sont pas les mêmes des uns et des autres, et de montrer qu'elles peuvent servir à un projet : mettre en dernier les différences qui on auraient tendance à opposer les uns contre les autres. Demander aux gens « qu'est-ce que vous préférez, est-

ce que vous aimez ce paysage ou non ? », c'est l'échec total dès le début assuré. C'est une question de méthode de travail.

XX (ne s'est pas présenté)

Une question un peu plus spécifique, liée à la valeur d'usage des espaces, à la dimension économique du paysage. Vous avez rafraîchi ma mémoire en nous présentant cette exploitation viticole de M. Millot à Beaumes de Venise, et ça me rappelle que cette exploitation a été labellisée dans le cadre d'un concept « paysages de reconquête » qui visait à lier développement économique durable et qualité paysagère et environnementale. A cette époque, il y a 20 ans, je pensais peut-être hâtivement, voire naïvement, qu'on pouvait promouvoir de façon massive la qualité environnementale des paysages et la qualité environnementale et paysagère de l'espace, en reliant cette qualité avec un système économique, je voudrais savoir, 20 ans après, quid de cette politique consécutive à cette labellisation « paysages de reconquête » ? – est-ce que vous avez un bilan, des retours d'expérience, est-ce que ce concept a vraiment été modélisé à travers le pays ou est resté comme des opérations pilotes exemplaires mais marginales quantitativement ?

Régis Ambroise

Oui, les paysages de reconquête étaient un des éléments de la politique paysagère, il y avait la loi paysage, les 100 paysages labellisés « paysages de reconquête », le programme de photos (on avait demandé au grand public par l'intermédiaire d'une revue d'envoyer leurs photos) puis le lancement de « plans de paysage », quatre éléments donc. Dans les paysages de reconquête, M. Millot était particulièrement intéressant parce qu'il était vraiment l'expression d'un projet tout à fait contemporain et qui montrait qu'on pouvait travailler sur la relation qualité/produit, qualité/paysage... etc. Personnellement, je me suis énormément servi de cet exemple en travaillant sur des politiques agricoles, DD en agriculture et quand vous me demandez les suites actuelles, je suis un peu déçu, c'est clair... les politiques agricoles, qui ont eu une période d'ouverture, dans les années 2000, se sont un peu recroquevillées dans une défense corporatiste et il y a des lobbies très forts, malgré les discours « on va aller vers une sorte d'agriculture durable... etc. » et concrètement les grands enjeux ne sont pas pris en compte et notamment les aspects d'ordre paysager. Je vais vous donner un exemple : on parle beaucoup aujourd'hui de produire autrement en agriculture, de faire de l'agriculture agro-écologiquement intensive... etc. Il n'y a pas d'argent mais il y a des essais et un message positif ; un ministère qui va développer des idées qui vont plutôt dans le bon sens. Le problème, c'est que la question spatiale n'est pas abordée dans ces politiques, et autant, dans les années 70, il y avait la cohérence d'un vrai projet de société sur l'espace : on mettait en place une agriculture industrielle, on a mis de l'argent, on a mis du développement agricole, on a mis l'INRA là-dessus, on a mis plein de gens à bosser et spatialement on a mis des moyens énormes, on a fait du remembrement, on a fait du drainage, on a fait de l'irrigation... donc il y avait une cohérence : on utilise le pétrole et les énergies qui ne sont pas chères, on fait une agriculture industrielle et ça marche... bon... jusqu'à ce que ça pollue... et là on a de bons ingénieurs qui nous prouvent que ça va moins polluer si on travaille un peu mieux, et ça ne marche pas ... Aujourd'hui, c'est beaucoup plus ambitieux c'est la question que le moteur de cette agriculture va disparaître. Aujourd'hui, il y a une sorte de perte culturelle sur les questions spatiales. On a évidemment quelques programmes auxquels on peut faire référence mais globalement, il n'y a pas eu de changement. Dans les politiques agricoles lancées par le ministère de l'agriculture ou par l'Europe, ces questions spatiales sont extrêmement marginales, et quand on les intègre, ce sont des éléments

quantitatifs. Par ex, la réforme de la PAC préconise qu'il y ait 7% (maintenant c'est retombé à 4%) des éléments fixes du paysage que l'on doit protéger, c'est énoncé comme une contrainte pour les agriculteurs alors que ça devrait au contraire être un atout d'avoir des structures paysagères qui vont permettre d'avoir des auxiliaires gratuits... etc. Donc on a simplement un point de vue quantitatif.

Jean Cabanel

Cette politique n'a pas eu de suite. Par contre, elle a eu une utilisation assez curieuse : c'est un publicitaire qui a repris les idées : Carrefour, à une heure de grande écoute, sur la 1, juste avant le journal. Autrement dit, notre idée c'est une idée qui a été reprise tout à fait en dehors de nous et par des instances non politiques. Il y a une perte de culture cela est certain ; par ex., l'époque de Napoléon III était très riche au niveau des actions du paysage : vous aviez Haussmann qui était un préfet cultivé, il avait lu à peu près tout, et il voyait la synthèse de toutes sortes d'éléments. De même que l'ingénieur des Ponts et Chaussées qui s'occupait des parcs et jardins, Alphand, qui fut le concepteur du parc des buttes Chaumont, avait tout lu sur les jardins, et il y avait une conception philosophique du bien-être qui n'existe plus parmi nos décideurs. Les décideurs, à l'heure actuelle, n'ont plus la culture qu'il y avait il y a une centaine d'années. Voilà.

XXX (ne s'est pas présenté)

Le problème du paysage des entrées de ville, il y a-t-il un appareil juridique pour y répondre ?

Jean Cabanel

Je crois que l'urbanisme commercial ne devrait pas exister, les centres commerciaux devraient s'inscrire dans un projet d'urbanisme. Faire une rupture entre l'urbanisme citoyen et l'urbanisme commercial ça me paraît un non-sens. Le deuxième problème c'est la publicité, la loi sur la publicité dit qu'on n'a pas le droit d'interdire la publicité partout parce que la publicité fait partie de la liberté d'expression, ce qui me semble une absurdité. Vous avez des incohérences sur les entrées de ville qui sont propres à la France ; vous n'avez pas de problèmes d'entrées de ville en Grande Bretagne et en Allemagne, pourtant ce sont des pays aussi développés que nous. Quand on a des horreurs en entrées de ville, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans notre système. Je trouve dommage que, dans un pays touristique, l'on gaspille les entrées de ville – comme à Avignon d'ailleurs où vous arrivez à certains endroits, c'est une honte. Moi je le dis, c'est une honte de notre pays, voilà. (*rires – applaudissements*)

Sébastien. Giorgis

Donc on voulait simplement fêter les 20 ans, la présence de Jean et de Régis c'était un prétexte pour boire un coup. Et demain on recommence...Demain on démarre sur une des approches d'un projet de paysage potentiel avec les questions de transition énergétique c'est à dire quel projet de paysage autour de quel projet énergétique ? essayer d'abord, sous cet angle de la transition énergétique, la question du nouveau paysage dans lequel nous souhaitons vivre.